

# LES PRÉ REQUIS POUR UN ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

Avoir une demande de logement social (DLS) active avec les pièces justificatives actualisées à tout moment de l'année lorsque la situation change.

1

CONDITION FONDAMENTALE

CONDITION ADMINISTRATIVE

2

Etre en situation régulière sur le territoire.

Avoir des ressources suffisantes sans dépasser un revenu maximum (taux d'effort et reste à vivre) ressources au plus près de la réalité. Dettes encadrées indispensable.

3

CONDITIONS FINANCIÈRES

CONDITION SECTEUR DE RECHERCHE

4

Elargir au maximum le nombres de communes demandés dans les Yvelines.

Demander un logement en adéquation avec la composition familiale.

5

CONDITION ESPACE D'HABITATION

CONDITION COMPOSITION FAMILIALE

6

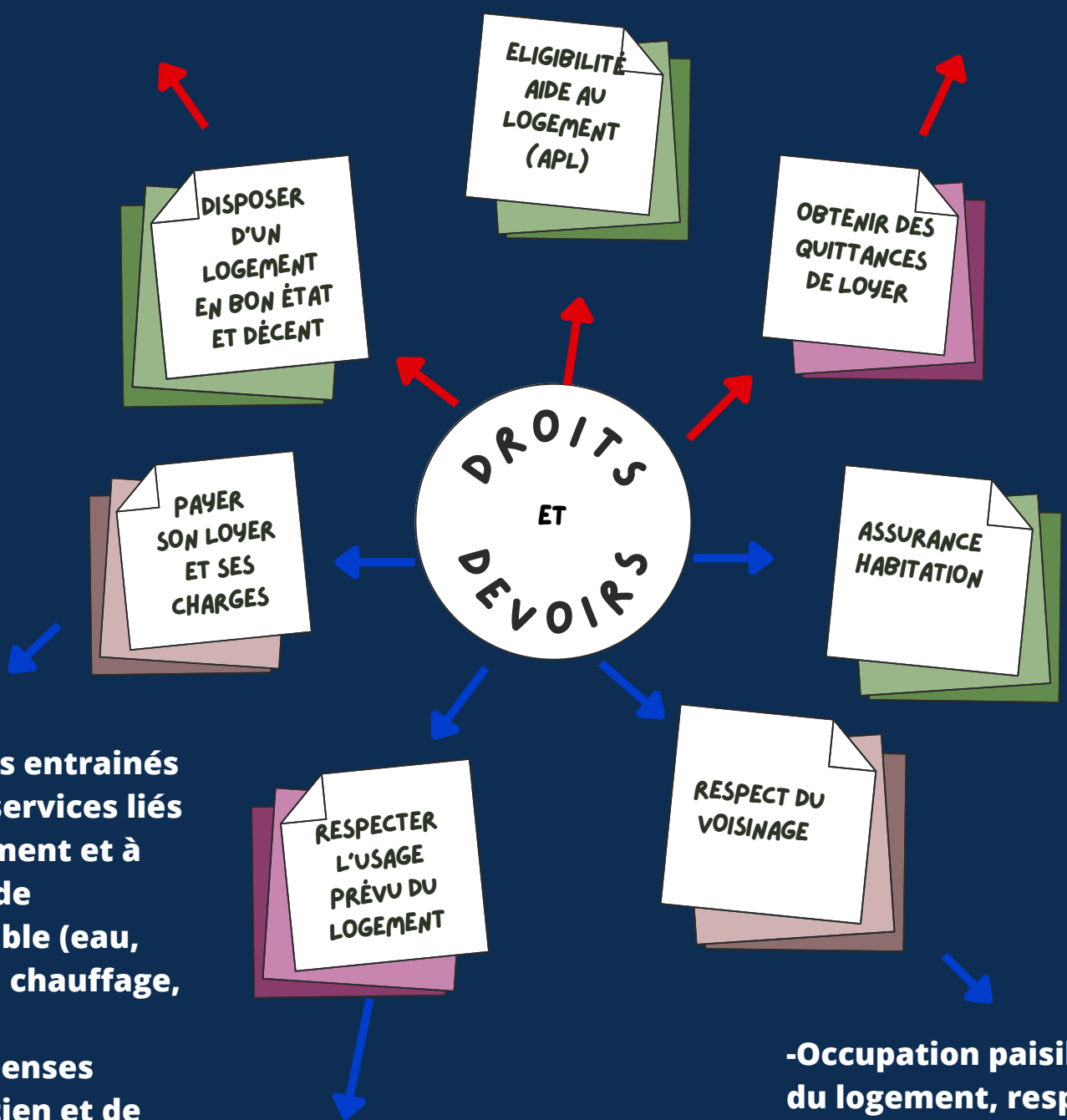
Il est nécessaire d'indiquer toutes les personnes qui vont vivre dans le logement :

- vous-même (demandeur)
- Votre codemandeur
- Personnes et enfants figurant sur votre avis d'imposition ou celui de votre codemandeur
- enfants en droit de visite et d'hébergement.

# "PRÊT AU LOGEMENT" ET "PRÊT À HABITER"

- Vous pouvez aménager et décorer votre logement sans transformer les locaux.
- Ne pas avoir de visites du propriétaire hors rdv préalable.

- Vous devez disposer gratuitement d'un certain nombre de documents lors de la signature du bail et en cours du bail (quittances, etc.)



- Les frais entraînés par les services liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, énergie, chauffage, etc.).
- Les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble.

- Ne pas utiliser votre logement comme local professionnel.
- Ne pas transformer les lieux
- Vous êtes responsable des dégradations.
- Laisser l'accès au logement pour des travaux.

- Occupation paisible du logement, respect des parties communes.

## UNE NOTE SOCIALE PEUT ÊTRE AJOUTÉE AFIN DE PRÉCISER:

**La situation de  
précarité du  
ménage.**

**Le besoin  
spécifique:  
Un RDC, PMR ? Oui  
mais pourquoi?**

**l'accompagnement  
lié au logement.**

**Son parcours lié au  
logement et son  
savoir habiter.**

**Seul les éléments pertinents doivent apparaître  
en lien avec la demande de logement  
et  
en accord avec le demandeur.**

### **Lien utiles:**

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>

[https://www.7892.fr/fileadmin/user\\_upload/GUIDE\\_PDALHPD\\_2022\\_08\\_26.pdf](https://www.7892.fr/fileadmin/user_upload/GUIDE_PDALHPD_2022_08_26.pdf)

[https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/03/favoriser\\_laces\\_et\\_le\\_maintien\\_de\\_tous\\_dans\\_le\\_logement\\_-\\_affil.pdf](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/03/favoriser_laces_et_le_maintien_de_tous_dans_le_logement_-_affil.pdf)

<https://www.demarches-simplifiées>

# PARCOURS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL POUR LES MÉNAGES SORTANTS DE STRUCTURE.

**Réalisation de la DLS**

**Labelisation SYPLO**

(entre le 20 et 25 de chaque mois)

**Attente de proposition**

**Mode consultation SYPLO**

**CAL (2 autres candidats dans la course)**

**Passage en CALEOL**

**Visite du logement**

**Acceptation de la proposition**

**Signature du bail**

**Ouverture des compteurs**

**ENTREE DANS LE LOGEMENT !**